



Délibération du Conseil métropolitain

**Séance du 20 novembre 2020**

**OBJET : SANTE, STRATEGIE ET SECURITE ALIMENTAIRE** - Participation au projet d'accompagnement à la transition alimentaire - Collectif autonomie alimentaire de Grenoble et ses environs

Délibération n° 84

Rapporteur : Salima DJIDEL

## PROJET

Le rapporteur(e), Salima DJIDEL;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : SANTE, STRATEGIE ET SECURITE ALIMENTAIRE** - Participation au projet d'accompagnement à la transition alimentaire - Collectif autonomie alimentaire de Grenoble et ses environs

### **Exposé des motifs**

La crise sanitaire que nous traversons a mis en évidence la fragilité de notre système alimentaire, totalement dépendant des importations et de la fluidité des flux mondialisés de denrées. Cela a révélé l'urgence à renforcer les politiques publiques visant à sécuriser l'approvisionnement alimentaire, posant notamment la question d'une relocalisation d'une part importante de notre alimentation.

Cette préoccupation historique de sécurité alimentaire, aujourd'hui brutalement renouvelée, vient s'ajouter aux enjeux de santé publique, d'adaptation au dérèglement climatique, de protection de l'environnement et de la biodiversité, de maintien de la qualité des paysages et du cadre de vie, de développement économique local et circulaire pour lesquels, la Métropole a développé une politique agricole et alimentaire de territoire ambitieuse.

Cette politique a stratégiquement et opérationnellement été inscrite dans le cadre du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise, qui réunit les collectivités et les acteurs socioprofessionnels et citoyens de l'alimentation, dont l'objectif est de mettre en œuvre un projet alimentaire local durable, à même de répondre aux besoins alimentaires des habitants pour une plus grande autonomie, résilience et sécurité alimentaire du territoire.

Le PAiT est piloté par Grenoble-Alpes Métropole, aux côtés de collectivités de la région grenobloise (la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes Le Grésivaudan, la communauté de communes du Trièves, le Parc naturel régional de Chartreuse, le Parc naturel régional du Vercors, la ville de Grenoble), des acteurs socioéconomiques et des acteurs citoyens et associatifs (la chambre d'agriculture de l'Isère, le collectif autonomie alimentaire et le réseau des conseils de développement de la région grenobloise).

Ainsi, afin de faciliter l'accès de toutes et tous à une alimentation saine, sûre et juste, tout en répondant aux enjeux globaux identifiés pour le territoire, le PAiT a fait le choix d'engager une nécessaire transition alimentaire, pour permettre l'émergence et le déploiement de régimes alimentaires mieux équilibrés et des approvisionnements décarbonés.

Cet engagement doit s'appuyer sur une démarche résolue d'accompagnement des changements de comportements alimentaires : de la restauration collective aux pratiques individuelles, il s'agit de permettre à toutes et tous d'aborder ces transformations de manière positive et volontaire.

Pour ce faire, il a été convenu, entre les différents partenaires du PAiT, de développer un processus de travail collectif associant institutions publiques, acteurs socioprofessionnels, habitants engagés qui déterminent ensemble des leviers de changement des comportements alimentaires, et s'investissent collectivement pour coordonner, notamment, le « Mois de la transition alimentaire 2020 » et la préparation d'un programme de sensibilisation, de mobilisation des habitants et des acteurs économiques de l'alimentation et l'élaboration des outils nécessaires.

Dans ce cadre, un projet de coopération du programme LEADER (dispositif européen de financement de projets en milieu rural) a été élaboré sous le pilotage du Pays Voironnais associant également, Espace Belledonne, le Trièves, Le PNR Vercors et le PNR Chartreuse. Grenoble-Alpes Métropole n'étant pas éligible au programme LEADER (territoire urbain) a toutefois pu être associée comme « membre partenaire ».

La mise en œuvre de ce projet de coopération d'un montant de dépense total de 48 969 €, a été confiée par les partenaires à l'Association du « Collectif autonomie alimentaire de Grenoble et ses environs ». La part de financement relevant de la Métropole s'élève à un montant de 10 000 €.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Après examen de la Commission Territoires en transition du 06 novembre 2020, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien à l'association du « Collectif autonomie alimentaire de Grenoble et ses environs»;
- Décide de verser une subvention d'un montant de 10 000 € à ladite association.